

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 16 mars 2017

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1), M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Pascal CURIE, M. Dominique SCHAUSS, M. Bernard GAVIGNET, M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT

Secrétaire de séance : Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants : T. MORTON

Mandataires : N. BODIN

Délibération n°2017/003588

Rapport - Information du Bureau - Gestion du Port Fluvial d'Agglomération - Bilan 2016 et perspectives 2017

Information du Bureau - Gestion du Port Fluvial d'Agglomération - Bilan 2016 et perspectives 2017

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Port fluvial d'agglomération »	Montant prévu au BP 2017 :
	Dépenses :
	- 50 000 € (grosses réparations)
	- 170 000 € (gestion, surveillance, entretien, promotion)
	Recettes : 60 000 € (régie)
Sous réserve de vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021	

Résumé :

Ce rapport présente le bilan 2016 et les perspectives 2017 de la gestion du port d'agglomération du Grand Besançon, composé de 3 haltes communautaires sur les aspects suivants : la fréquentation, l'entretien des équipements, les investissements, le budget, la promotion et les animations.

I. Rappel : le port d'agglomération

A/ Une compétence communautaire

Trois haltes déclarées d'intérêt communautaire

Dans le cadre de sa compétence optionnelle « création, gestion et entretien d'équipements touristiques d'intérêt communautaire », la CAGB a déclaré d'intérêt communautaire la halte du Moulin Saint-Paul en 2004 (transfert de la Ville à l'Agglo) puis en 2009, les deux nouvelles haltes aménagées sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération : la halte de la Cité des arts et la halte de Deluz.

Ces trois haltes communautaires constituent le port d'agglomération multi-sites.

Convention d'Occupation Temporaire avec les Voies Navigables de France

Via convention d'occupation temporaire signée en 2011, les Voies Navigables de France mettent à disposition du Grand Besançon le domaine public fluvial (DPF) concerné sur les 3 haltes permettant l'exploitation du port par le Grand Besançon.

Cette COT est en vigueur jusqu'en 2027, moyennant une redevance négociée d'environ 500€/an, montant négocié au regard des investissements consentis par le Grand Besançon sur le DPF concourant à sa valorisation (réhabilitation de la maison éclusière de Besançon en 2005, construction des 2 nouvelles haltes de la Cité des Arts et de Deluz en 2008-2009). Son prolongement devra être négocié en tenant compte des nouveaux investissements sur le DPF (agrandissement et mise aux normes de la maison éclusière de la halte du Moulin Saint-Paul de Besançon sur 2017-18).

A noter que les bâtiments de la halte de Deluz ne font eux pas partie du DPF.

B/ Les équipements et services du port d'agglomération

Le port propose un total d'environ 75 anneaux d'amarrage disponibles pour la location de passage en saison estivale et l'hivernage :

- **halte du moulin Saint-Paul à Besançon :**
 - o 25 emplacements
 - o bornes de distribution eaux et électricité
 - o capitainerie : accueil, information, douches, sanitaires, anneaux vélos, terrasse
 - o service de blanchisserie, wifi, vente de boissons/glaces (SDH)
 - o panneau d'information

- **halte de la Cité des Arts à Besançon**
 - o 260 m linéaires de quai, environ une vingtaine d'emplacements dont 1 ponton grand bateau, accès PMR
 - o bornes de distribution eau et électricité
 - o station de récupération des eaux usées et station à carburant
 - o restaurant Le Pixel dans la Cité des arts
 - o panneau d'information, anneaux vélos

- **halte de Deluz**
 - o 30 emplacements,
 - o bornes de distribution d'eau et d'électricité,
 - o station de récupération des eaux usées
 - o capitainerie : accueil, information, douches, sanitaires, salle hors sac, kit réparation vélo, anneaux vélos
 - o terrasse
 - o snack, mise à disposition de jeux, location vélos, ...(SDH).
 - o panneau d'information,

ainsi qu'un chantier de réparation de bateaux à proximité mis en place par SDH dans les anciennes papeteries louées à la commune de Deluz.

A noter également que depuis la saison 2016, la halte de Deluz accueille la société de location Locaboat (base relais de location de bateaux habitables), sous une forme qui reste à ce stade provisoire.

Enfin depuis 2016, les haltes du Moulin Saint Paul et de Deluz sont labélisées accueil vélo.

C/ Les Tarifs

Les tarifs du port sont votés par le Conseil communautaire. Ils ont fait l'objet de plusieurs ajustements en 2016 et restent valables en 2017 (cf. délibération du 17/12/2015 – Vote des tarifs à compter de 2016).

L'ensemble des informations sur le port, les tarifs et le règlement intérieur sont présentés sur le site internet du Grand Besançon : www.grandbesancon.fr/portdagglomeration.

D/ La gestion

Dans le cadre d'un marché spécifiquement réservé aux entreprises adaptées et aux ESAT, la gestion du port d'agglomération est confiée à Solidarité Doubs Handicap.

Ce marché, passé en 2012 pour 3 ans renouvelable 1 fois, court ainsi jusqu'à mai 2018.

Au titre de ce marché, Solidarité Doubs Handicap assure pour le compte du Grand Besançon :

- l'accueil des plaisanciers et la gestion des emplacements,
- la régie de recettes : encaissement et dépôt à la trésorerie des nuitées et fluides (CAGB) et perception de la taxe de séjour sur les 3 haltes à compter de 2017,
- l'entretien et la surveillance régulière des installations et équipements des 3 haltes fluviales,
- la tenue de tableaux de suivi pour la fréquentation afin d'alimenter l'observatoire du tourisme de l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon,
- une astreinte 24h/24h sur les équipements.

Le Grand Besançon intervient sur la maintenance, l'entretien et le renouvellement des équipements pour les aspects relevant du propriétaire.

II. Bilan 2016 et perspectives 2017

Fréquentation

Le bilan 2016 du gestionnaire (Solidarité Doubs Handicap) met en évidence les éléments suivants :

- un nombre de bateaux en légère hausse par rapport à 2015 : 845 bateaux contre 836 en 2015, dont 68 contrat longue durée (= hivernage) et 777 bateaux en escale
- des nuitées des plaisanciers en escale en baisse (5 200 en 2016 contre 5 600 en 2015) mais une durée moyenne de séjour qui semble s'allonger : 2.11 nuits (1.96 en 2014),
- des plaisanciers en escale à 55% étrangers, top 3 : Suisses [15%] Allemands [12%] Anglais [10%],
- bateaux-hôtels : 2 séjours de la compagnie CroisiEurope (21 nuitées au total), 1 séjour de la compagnie suisse MS Amadeus Provence (3 nuitées),
- séjour de la péniche théâtre cristal canal proposant des représentations pendant 1 semaine,
- un nombre de bateaux qui a augmenté à Deluz quand il a légèrement baissé sur les haltes bisontines.

Malgré un démarrage de saison compliqué du fait de la mauvaise météo (crue en début de saison), les résultats se maintiennent environ au niveau de 2015.

Les retombées économiques indirectes sont estimées à environ 100€/jour en moyenne par bateau, soit rapporté au nombre de bateau de passage et de nuitées, plus de 160 000 €.

L'ouverture de la capitainerie de Deluz a fait l'unanimité en termes de satisfaction, tant auprès des plaisanciers que des cyclotouristes de l'Eurovélo6 et des visiteurs locaux venus en balade. Sur la saison (7 mois), ce sont environ 6000 personnes (estimation) qui ont été accueillies, avec des pointes en juillet-août.

Activités propres à SDH (hors marché de prestation)

SDH a poursuivi de son côté, ses activités développées pour son propre compte en cohérence avec son activité de gestionnaire des haltes :

- location de bateaux électriques (très bonne année),
- partenariat avec des loueurs privés,
- organisation de croisières adaptées (activité marginale),
- chantier de réparation de bateaux de Deluz,
- mise en location d'un gîte flottant à Besançon.
- développement d'une offre détente et activités sur les deux capitaineries : vente de glaces/boissons, jeux, location de vélos, rosalias à Deluz...

En 2017, ces activités sont reconduites. A noter le bon fonctionnement des deux coins détente/glaces qui rencontrent une demande des visiteurs.

Installation du loueur Locaboat

Suite à différents contacts et visites sur site, le loueur Locaboat (société de location possédant de nombreuses bases en France et à l'étranger : Allemagne, Pays-Bas, Irlande, Pologne... et proposant 380 bateaux à la location), a installé une base de location à Deluz pour la saison 2016 (avril à octobre).

Il a été convenu entre Locaboat et la CAGB, moyennant les tarifs applicables en vigueur, la mise à disposition sur 6 mois de 5 emplacements bateau de location et 1 emplacement pour un bureau, ainsi que l'accès aux sanitaires et douches de la capitainerie pour les employés Locaboat durant les heures d'ouverture.

Locaboat tire un bilan positif de son installation.

En 2017, après un test concluant, la société souhaite poursuivre son activité et étudie actuellement avec la commune (autorisation d'urbanisme), la possibilité d'installer un accueil temporaire sous forme d'algeco. A terme, l'implantation de Locaboat dans le 2ème bâtiment serait pertinente, mais nécessite d'arrêter un projet global pour ce bâtiment et un portage financier.

Association des plaisanciers

Une association « club des plaisanciers du Doubs » s'est créée en 2016. Elle regroupe en grande partie des plaisanciers du Grand Besançon ayant leur bateau en hivernage à Deluz. L'association a sollicité la possibilité d'indiquer l'adresse de la halte de Deluz en tant que siège et d'y installer une boîte aux lettres, demandes qui ont reçu un avis favorable.

Cette association permet d'avoir un retour très intéressant de la part d'usagers de nos équipements. L'association va contribuer à animer la halte de Deluz et souhaite contribuer à promouvoir la vallée du Doubs et le Grand Besançon notamment en tant que destination fluviale. Les remarques et demandes d'amélioration formulées par l'association seront étudiées.

Incivilités Cité des arts

La saison 2015 avait été marquée par des incivilités sur la halte de la Cité des arts et le développement d'un sentiment d'insécurité chez certains plaisanciers, tout cela étant néfaste pour la notoriété de notre destination.

Suite à la saison 2016, on peut constater une pacification de l'environnement de la halte de la Cité des arts suite à la mise en place de différentes mesures par le Grand Besançon (panneaux, éclairage revu, prestation de surveillance).

En 2017, il est prévu de remettre en place une prestation de surveillance.

Entretien/amélioration des équipements

En 2016, différents travaux d'amélioration des équipements ont été conduits : installations de bollards supplémentaires à la Cité des arts, changement de bornes au Moulin St Paul, changement de catways à Deluz pour un total d'environ 55 000 €.

En 2017, la priorité porte sur la consolidation du quai de la halte de Deluz qui connaît des effondrements. Les services techniques sont mobilisés sur ce dossier. Des demandes spécifiques émanant de l'association des plaisanciers du Doubs seront également étudiées.

Nouveaux Equipements/aménagements

L'année 2016 a été marquée par la fin des travaux et l'inauguration du bâtiment d'accueil de Deluz en juin 2016. Le bâtiment est ouvert au public en saison du 1^{er} avril au 31 octobre avec des créneaux différents en moyenne et haute saison. Il est fermé du 1^{er} novembre au 31 mars.

En 2017, le projet de mise aux normes/extension de la capitainerie du Moulin Saint Paul est en cours (stade APD). Le démarrage des travaux est prévu courant octobre 2017.

Les travaux porteront sur :

- la mise aux normes du bâtiment en termes d'assainissement
- sa mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite conformément à l'AD'AP,
- son agrandissement et son réagencement pour dégager des espaces d'accueil, de travail et de stockage et être en conformité avec la réglementation du travail.

Des demandes de subvention ont été déposées. D'ores et déjà l'Etat a accordé une subvention de 40% et le CD25 de 20%. La décision de la Région est en attente (10% attendus).

A noter également que le Grand Besançon a engagé en parallèle une réflexion avec VNF et la Ville de Besançon sur la valorisation de l'ensemble de l'île St Pierre (propriété du DPF, gérée par la Ville dans le cadre de la superposition de gestion), espace en plein cœur de ville relativement délaissé (parking sauvage notamment).

Animations-Communication

Animations :

- Les Mardis des rives » ont contribué à animer l'axe Vallée du Doubs et notamment les 3 haltes fluviales (budget mardis des rives),
- la péniche-théâtre a fait halte à la Cité des arts Besançon fin juillet début août 2016 dans le cadre d'une tournée à l'échelle de la nouvelle grande région dont le CRT Bourgogne Franche Comté a soutenu la promotion (plaquette),
- édition d'un dépliant en partenariat CAGB/Office de Tourisme synthétisant toutes les animations prévues en juillet et août à la Cité des arts (et équipements proches : port joint...) : expositions du FRAC, soirées du Pixel, mardis des rives, péniche théâtre, etc,
- La Fête de l'agglo (fin août) s'est en partie déroulée au Moulin Saint-Paul.

En 2017, Les Mardis des rives seront reconduits par la CAGB dans les communes de la Vallée du Doubs, dont Deluz mais ne concerneront pas les haltes bisontines.

Promotion/relations presse :

- Accueil presse journaliste de Fluvial Magazine : parution à venir en 2017 d'un reportage de 7 pages « Escale à Besançon »
- Actions dans le cadre du collectif itinérance du Comité Régional du Tourisme (budget promotion du tourisme)
 - o Eductour le 7 septembre 2016 (présentation des haltes et des équipements des capitaineries à 5 tours opérateurs allemands et néerlandais),
 - o Brochure fluviale régionale,
 - o Brochure « Au fil du Doubs et de la Saône »,
 - o Pages de pub dans la brochure fluvial régionale, dans le guide du Plaisancier Fluvial 2016-2017,
 - o Accueil-presse d'une journaliste de Fluvial Magazine qui va donner lieu à un reportage de 7 pages en mars 2017 « Escale à Besançon ».

Sur 2017 : Les brochures tourisme fluvial régional et Au fil du Doubs ne seront pas reconduites en l'état, une nouvelle brochure d'appel, moins détaillée éditée par le CRT à l'échelle de la Grande Région est prévue.

L'Office de Tourisme et des congrès du Grand Besançon prendra le relai de la CAGB en tant que membre du collectif itinérance du CRT et en sera l'interlocuteur.

Labels :

En 2016, la CAGB a obtenu le label Accueil Vélo pour les 2 capitaineries, conduit une réflexion sur le label « Tourisme et Handicap » pour les deux capitaineries, ainsi que pour un sentier pédestre à Deluz.

Sur 2017, elle souhaite obtenir le label Tourisme et Handicap à Deluz pour la capitainerie voire pour le sentier et d'autres activités de SDH (location de rosalias) ; et étudier l'intérêt de solliciter le label « Pavillon Bleu » (forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire) en vue de réunir les 26 critères obligatoires et déposer un dossier de candidature à l'automne.

Perspective 2018 : Obtention du label à Besançon pour la capitainerie pour les quatre types de handicaps dans le cadre de la réhabilitation.

Budget

Les dépenses 2016 relatives à la gestion du port se répartissent comme suit :

- Entretien/ réparations (bâtiments et infra) : 26 625 € en investissements et 28 723 € en fonctionnement.
Marché de prestation SDH portant sur les 3 sites : 115 000 €, Sécurité : 15 000 €, COT+ AOT VNF : 700€,
Communication : 1000 €, achat de carburant : 7 662 €.

Les recettes 2016 (régie de recettes CAGB portant sur les nuitées, les fluides, la revente de carburant) ont baissé par rapport à 2015 (50 000 € environ en 2015, contre 66 000 € en 2016). Cette baisse étant liée exclusivement à la baisse de la revente de carburant du fait de la « délocalisation » de Locaboat de Besançon à Deluz et du fait qu'ils ne se sont plus approvisionnés à Besançon.

A noter que jusque fin 2016, SDH assurait la perception de la taxe de séjour pour le compte de la Ville de Besançon sur les 2 haltes bisontines.

Sur 2017, les montants en fonctionnement sont reconduits. En investissement, une enveloppe de 50 000 € est prévue pour pouvoir envisager les travaux de consolidation sur Deluz prioritairement. Les services techniques sont missionnés pour proposer des solutions techniques et un chiffrage.

Le Bureau prend connaissance du bilan 2016 et des perspectives 2017 concernant la gestion du Port Fluvial d'Agglomération.

Préfecture du Doubs
Reçu le 23 MARS 2017
Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président